



Confrérie Marie Reine des Cœurs

✉ F.S.S.P.X. Le Moulin du Pin F – 53290 Beaumont-Pied-de-Bœuf

La procession des promesses du Baptême

Numéro spécial réalisé par l'aumônier.

La grande spécialité du Père de Montfort était les processions qu'il organisait dans ses missions.

L'abbé Joseph Grandet, dans la toute première biographie du Père de Montfort intitulée *Vie de Messire Louis-Marie Grignion de Montfort*, éditée chez N. Verger, à Nantes, en 1724, (pp. 405-412, pagination de l'original) fait l'inventaire des moyens dont le missionnaire se servait dans ses missions. En onzième position, on trouve les processions, et en cinquième position, le détail du renouvellement des promesses du baptême. Un document d'époque servira à illustrer ces quelques descriptions. ✍



Onzième moyen : Cérémonies des processions générales, et de l'ordre qu'il y gardait

M. Grignion faisait sept processions par chaque mission. La première, le jour de la communion générale de femme ; la seconde, le jour de la communion des hommes ; la troisième, le jour de la communion des enfants ; la quatrième, le jour du service des morts ; la cinquième, le jour du renouvellement des vœux du baptême, celui-ci est général. La sixième, le jour du plantement de la Croix ; la septième, le jour de la distribution des croix et des noms de Jésus (étouffes portant le Nom de Jésus, n.d.l.r.).

Voici l'ordre qu'il tenait dans ses processions générales.

Le jour marqué pour la procession étant venu et le peuple assemblé dans l'église, M. Grignion montait en chaire, et après une courte exhortation, il prescrivait l'ordre de la marche en cette manière. La croix et la bannière marchaient à la tête de la procession. Tous les enfants du catéchisme les suivaient ; les filles précédaient les garçons, toutes les autres filles et les autres garçons, toutes les femmes et les hommes veufs, marchaient ensuite.

Enfin, le clergé et ceux qui avaient l'honneur de porter le Saint-Sacrement les suivaient. Puis la statue de la Sainte Vierge était portée, sur un brancard richement paré, par des filles qui avaient fait vœu de chasteté pour un an, habillées en blanc et ayant des voiles blancs sur la tête. Elles marchaient au milieu des rangs des vierges. On nommait ainsi les filles qui avaient fait ce vœu.

Un diacre, vêtu des ornements de son ordre, portait le saint Évangile, marchant à la tête du clergé, et ayant deux flambeaux à ses côtés. Un grand nombre de pénitents marchaient entre les rangs, tous pieds nus, ayant une espèce d'aube par-dessus leurs habits ordinaires, plusieurs, une corde au col, d'autres une chaîne de fer. Ceux-ci avaient les mains liées, ceux-là tenaient les bouts de corde à nœuds dans la main, avec lesquels ils se frappaient rudement. J'en ai vu qui traînaient de gros morceaux de fer, attachés à leurs pieds. Ils avaient tous un linge fort clair qui leur couvrait le visage, de sorte qu'on ne pouvait les connaître. Ils marchaient avec une si grande modestie et un recueillement si édifiant que les spectateurs en étaient touchés jusques aux larmes.

Chaque état avait un étendard à sa tête. Toutes sortes d'instruments précédaient le Saint-Sacrement. Quatre ou cinq coureurs voltigeaient continuellement entre les rangs, pour avertir quand il fallait arrêter ou marcher. Deux personnes choisies conduisaient la compagnie de chaque état, et leur faisaient chanter des cantiques ou des psaumes, des hymnes, et psalmodier le chapelet.



Quand la procession était trop nombreuse pour faire marcher le peuple deux à deux, on les faisait marcher quatre à quatre. Il y en avait plus d'un quart de lieues de loin, la marche était toujours de trois pas de distance, l'ordre était tout à fait régulier ; la piété, la dévotion et la modestie y régnaient universellement. On n'admettait personne dans cette procession qu'elle n'eût un chapelet, une croix et un contrat d'alliance à la main. Tous ceux qui n'étaient pas munis de ces marques de piété et qui n'avaient pas fait leur mission, c'est-à-dire, qui ne s'étaient pas confessés, ou qui n'étaient pas de la paroisse, marchaient confusément et sans aucun ordre après le Saint-Sacrement.

Quand on était arrivé au reposoir, le diacre chantait l'Évangile du jour, et le clergé une des hymnes du Saint-Sacrement, et l'officiant ayant dit l'oraison, M. Grignon prêchait. Ensuite on continuait la marche de la procession comme auparavant, excepté que le diacre marchait alors immédiatement après la croix et la bannière, et étant arrivé à la grande porte de l'église, il s'assoit dans un fauteuil, tenant le saint Évangile ouvert sur les genoux. Et tous ceux qui avaient marché en procession, et non les autres, avant d'entrer dans l'église, se mettaient à genoux, le baisaient en disant :



Je crois fermement toutes les vérités du saint Évangile de Jésus-Christ.

Ils entraient ensuite dans l'église et, passant par-devant les fonts baptismaux, un prêtre leur faisait prononcer les vœux de leur baptême, en leur faisant baiser les fonts, et dire ces paroles :

Je renouvelle, de tout mon cœur, les vœux de mon baptême, et renonce pour jamais au démon, au monde et à moi-même.

Ce renouvellement étant fait, ils allaient à un autel où était M. Grignon, qui tenait entre ses mains une petite statue de la Sainte Vierge qu'il portait toujours sur lui, de laquelle il leur faisait baiser les pieds et prononcer ces paroles :

Je me donne tout entier à Jésus-Christ par les mains de Marie, pour porter ma croix à sa suite tous les jours de ma vie.

Ces cérémonies étant achevées et les prêtres les ayant aussi faites à leur tour, ils allaient aux fonts et entonnaient le grand *Credo* que tout le peuple chantait, cependant que M. Grignon montait en chaire. Il n'avait pas plutôt achevé de le chanter qu'il commençait un sermon. Vers la fin de son discours, il faisait quelques interrogations au diacre, qui tenait le saint Évangile entre ses mains. Il lui demandait, par exemple, si on pouvait se sauver dans toutes les religions ; quelle était la meilleure, si la catholique était la seule dans laquelle on pouvait se sauver ; s'il suffisait de faire profession extérieure de la religion catholique pour être sauvé ? Etc.

Le diacre ayant répondu à toutes ces questions, M. Grignon lui demandait quelle était la règle que tout chrétien devait nécessairement observer pour mériter le bonheur éternel. Le diacre répondait en faisant voir le livre de l'Évangile au peuple : voilà la règle, disait-il, de tous les chrétiens. Quiconque n'en observera pas tous les préceptes et ceux de l'Église n'entrera jamais dans le Royaume des Cieux. Après quelques autres paroles, il portait le livre d'Évangile au prédicateur, qui le prenait à genoux et, l'ayant pris sur sa poitrine après s'être levé, il prêchait si patiemment (pour passionnément) que tous ses auditeurs fondaient en larmes.

Après ses sermons, il bénissait tous les rosaires, chapelets, croix et images du peuple. On donnait ensuite la bénédiction du Saint-Sacrement. Ainsi se terminaient toutes les cérémonies des processions générales que faisait M. Grignon, à la fin de toutes ses missions.

Voici la manière dont il se servait pour faire marcher le peuple, dans un ordre très beau et très régulier. Étant en chaire et après avoir fait le sermon, il appelait toutes les petites filles du catéchisme, et leur ordonnait de prendre chacune une compagne et

de passer toutes, deux à deux, par-devant la chaire, et de suivre la croix et la bannière. Il commandait ensuite aux petits garçons et à tous les autres, selon leur rang et leur état, de faire la même chose. Le tout était exécuté sur-le-champ, sans trouble ni dérèglement, et il faisait lui seul, sans remuer de sa place, ce que douze personnes auraient eu de la peine de faire, en se donnant beaucoup de mouvement.

Cinquième moyen : Le renouvellement des vœux du baptême

Le cinquième moyen était de faire renouveler les vœux du baptême à tous les pénitents, avant que de leur donner l'absolution, et même de leur en faire réitérer les promesses à voix haute au milieu d'un sermon, en leur faisant lever la main pour les en faire souvenir, les avertissant qu'ils ne faisaient par là ni vœu ni aucun serment. Et que leur engagement de croire en Dieu et renoncer au démon, à ses pompes et à ses œuvres, qui sont la danse, les comédies, etc., n'était pas plus grand, en donnant cette marque extérieure de leur renouvellement desdits vœux, que celui qu'ils avaient contracté à leur baptême, par la bouche de leurs parrains, et qu'ils étaient obligés de les réitérer et ratifier lorsqu'ils avaient atteint l'usage de raison.

Outre cela, pour les engager à s'en mieux souvenir, il avait fait imprimer une formule de ce renouvellement des vœux du baptême, qu'il faisait signer à ceux qui savaient écrire en ces termes.

Contrat d'alliance avec Dieu Vœux ou promesses du saint baptême

- 1. Je crois fermement toutes les vérités du saint Évangile de Jésus-Christ.**
- 2. Je renonce pour jamais au démon, au monde, au péché, et à moi-même.**
- 3. Je promets, moyennant la grâce de Dieu qui ne manquera point, de garder fidèlement tous les commandements de Dieu et de l'Église, évitant le péché mortel et ses occasions, entre autres les mauvaises compagnies.**
- 4. Je me donne tout entier à Jésus-Christ par les mains de Marie, pour porter ma croix à sa suite tous les jours de ma vie.**
- 5. Je crois que ceux qui transgresseront ces vœux sans en faire pénitence seront damnés, et que ceux qui les garderont jusqu'à la mort seront sauvés, en foi de quoi j'ai soussigné.**

Fait en face de l'Église, dans la paroisse
de..... : L'an 17.....

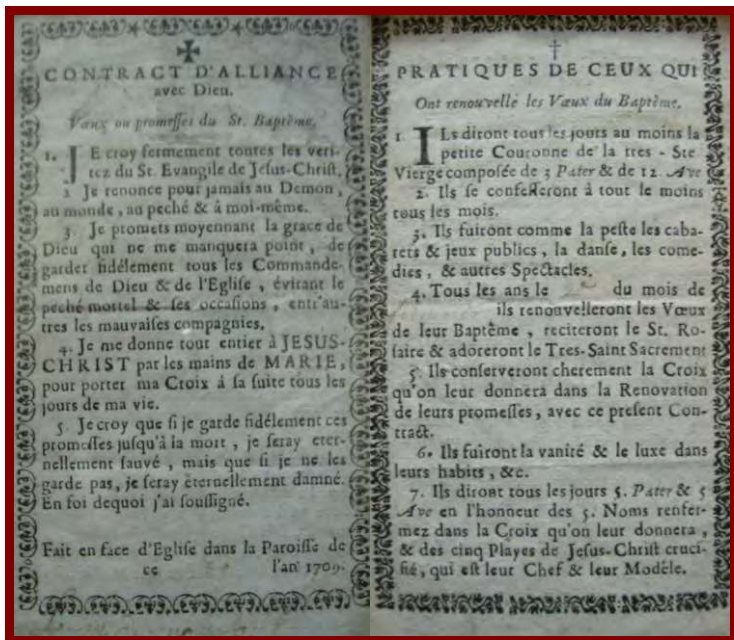


Pratiques de ceux qui ont renouvelé les vœux de leur baptême, pour vivre chrétiennement

- 1. Je fuirai la danse, la comédie et les autres spectacles, les jeux de hasard, le luxe, la vanité, la lecture des mauvais livres, et les mauvaises chansons.**
- 2. Je n'irai jamais que par nécessité au cabaret et autres lieux dangereux.**
- 3. J'irai à confesse tous les mois ou plus souvent, si je puis, par obéissance à un bon directeur.**
- 4. Tous les ans, en particulier, je recommencerai les vœux de mon baptême, je réciterai le saint Rosaire, j'adorerai le Saint-Sacrement pendant une demi-heure, et je tâcherai de communier ce jour-là.**
- 5. Je dirai tous les jours la petite couronne de la Sainte Vierge, et cinq Pater et cinq Ave en l'honneur du saint Nom de Jésus ; je garderai chèrement ces résolutions jusqu'à la mort.**

N.B. : Deux *Contrat d'alliance* imprimés par le Père de Montfort ont été conservés par les Montfortains : l'un à la maison de Pontchâteau (44), l'autre à la Maison générale à Rome. Page suivante : l'exemplaire de Pontchâteau, signé à la mission de 1709 (signature visible en bas du recto), conservé par la famille Pabœuf de Travers, donné par la famille aux Montfortains le 3 février 1949.





M. Grignion tâchait de bien convaincre ses auditeurs que les promesses du saint baptême étaient très solennelles et indispensables ; solennelles, puisqu'elles ont été faites en la présence de Dieu et des anges, à la face de l'Église (pour « devant l'Église »). Indispensables, puisqu'en certains cas les papes et les évêques peuvent dispenser des vœux les plus solennels, et que toute l'Église assemblée, et Jésus-Christ même ne peuvent jamais dispenser des vœux du baptême. Tels que sont ceux que fait un chrétien, de croire en Dieu, de L'aimer, de renoncer au démon et à toutes ses œuvres.

Sources et références

Les textes sont extraits de la *Vie de Messire Louis-Marie Grignion de Montfort*, par M. Joseph Grandet, chez N. Verger, à Nantes, 1724, pp. 394-397. Ce livre a été réédité par le Centre International Montfortain, à Saint-Laurent-sur-Sèvre en 1994, dans la série *Documents et Recherches* (vol. X).

Les illustrations proviennent d'un document d'époque, daté du 16 août 1711, relatif à la procession de clôture de la mission des femmes prêchée par le Père de Montfort à La Rochelle. Il s'agit d'un dessin à la plume de M. Claude Masse. Longtemps conservé aux Archives de La Rochelle sous la référence Ms 501, B, il est actuellement conservé au Service historique de l'Armée de terre à Vincennes, à la bibliothèque du Génie. Il est accompagné d'une légende qui permet d'identifier les participants désignés par des lettres : *Q.* : les maîtres de violons convertis ; *R.* : M. Chauvet, aumônier de l'hôpital ; *S.* : M. Grignion, frère du missionnaire ; *T.* : le Père de Montfort, portant sa statuette de Marie ; *V.* : le R.P. Colluson, jésuite ; *X.* : le R.P. Doiteau, dominicain (clichés : collection de l'abbé Guy Castelain).

Retraites *Mariales* Montfortaines : sept retraites en France, en 2017



- ❖ **Retraite au Moulin du Pin (53)**
du 23 au 28 janvier 2017 (mixte, 20 places)
Directeur de la retraite : abbé G. Castelain
Renseignements et inscriptions :
Le Moulin du Pin ☎ 02.43.98.74.63.
- ❖ **Retraite à Unieux (42)**
du 20 au 25 février 2017 (mixte, 24 places)
Directeur de la retraite : abbé C. Mestre
Renseignements et inscriptions :
Abbé P. Barrère ☎ 04.77.40.20.55.
- ❖ **Retraite au Moulin du Pin (53)**
du 12 juin au 17 juin 2017 (mixte, 20 places)
Directeur de la retraite : abbé G. Castelain
Renseignements et inscriptions :
Le Moulin du Pin ☎ 02.43.98.74.63.
- ❖ **Retraite à L'Étoile du Matin (57)**
du 3 au 8 juillet 2017 (mixte, 36 places)
Directeur de la retraite : abbé G. Castelain
Renseignements et inscriptions :
Étoile du Matin ☎ 03.87.06.53.90.
- ❖ **Retraite à Unieux (42)**
du 10 au 15 juillet 2017 (mixte, 24 places)
Directeur de la retraite : à préciser
Renseignements et inscriptions :
Abbé P. Barrère ☎ 04.77.40.20.55.
- ❖ **Retraite au Trévoux (29)**
du 17 au 22 juillet 2017 (mixte, 24 places)
Directeur de la retraite : abbé G. Castelain
Renseignements et inscriptions :
Abbé G. Castelain ☎ 06.38.79.52.73.
- ❖ **Retraite au Moulin du Pin (53)**
du 4 au 9 décembre 2017 (mixte, 20 places)
Directeur de la retraite : abbé G. Castelain
Renseignements et inscriptions :
Le Moulin du Pin ☎ 02.43.98.74.63.



❖ **2374 membres** au 30 novembre 2016.

❖ Le samedi **3 décembre 2016**, la Messe sera célébrée pour les membres vivants et défunts de la confrérie.

❖ **Reçus fiscaux** : à demander au moment du don. Chèques à l'ordre de C.M.R.C. - F.S.S.P.X.

❖ **Impression** : *Graphimaine* à Sablé (72).

❖ **Responsable de la publication** :
Abbé Guy Castelain, F.S.S.P.X. ☎ 06.38.79.52.73.